Ville de Genève Conseil municipal

M-904 A

25 octobre 2013

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 17 février 2010 de M. Grégoire Carasso, M^{mes} Ariane Arlotti, Patricia Richard, Odette Saez, MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Chevalier, Christian Zaugg et Pascal Rubeli: «Développons les murs de grimpe».

Rapport de M. Christo Ivanov.

La motion M-904 a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du 22 novembre 2011. La commission l'a traitée les 9 février et 29 mars 2012, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle. Les notes de séances ont été prises par M. Léonard Jeannet Micheli, qu'il en soit remercié.

Rappel de la motion

Considérant:

- la promotion de l'activité sportive, notamment auprès des jeunes, ainsi que les valeurs de solidarité et de sécurité:
- le magnifique environnement naturel de la région genevoise pour la pratique de l'escalade durant la belle saison;
- le besoin de structures en salle pour une pratique durant l'essentiel de l'année;
- la disparition au centre-ville, suite à la fermeture du site d'Artamis, de la salle d'escalade créée par ce collectif et qui était particulièrement appréciée des jeunes et des étudiants;
- la surcharge chronique du mur de grimpe de la Queue-d'Arve;
- le faible coût d'investissement et d'entretien d'un mur d'escalade, tout comme sa faible occupation du sol;
- le lancement régulier de crédits de rénovation ou de crédits d'études pour le développement d'infrastructures publiques (école de Saint-Jean, complexe «crèche, sport et jeunesse» à la gare des Eaux-Vives, etc.),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de développer l'offre en matière de grimpe, avec l'aménagement d'au moins une nouvelle très grande infrastructure en salle et de plusieurs petites nouvelles structures.

Séance du 9 février 2012

Discussion et délibération de la commission

Le président souhaite la bienvenue au magistrat M. Sami Kanaan et aux collaborateurs qui l'accompagnent.

- M. Kanaan relève qu'il a déjà évoqué partiellement la question. En effet, dans le projet de la gare des Eaux-Vives est intégré un mur de grimpe qui viendra compléter celui de la Queue-d'Arve.
- M. Eltschinger, responsable de la planification au Service des sports (ci-après Sds), explique son rôle et le mode de planification au Sds.

Il indique qu'il gère les piscines, patinoires et centres sportifs, un travail de planification partiellement saisonnier, à l'instar des différentes activités sportives qu'il s'agit de coordonner. Il relève que, en collaboration avec les différentes associations sportives et clubs est établi un planning annuel. S'agissant des demandes «publiques», émanant de sportifs qui ne sont pas affiliés à un club ou à une association, il observe qu'il est impossible de les prendre en compte en raison du manque d'équipement à disposition. Il cite l'exemple du club de hockey sur gazon qui investit le stade de Richemont en été et la salle A du Bout-du-Monde d'octobre à mars, rendant cette salle inutilisable pour d'autres activités.

Il signale que son service fonctionne par pôle d'activités. Concernant les centres sportifs, la Queue-d'Arve est plus axée sur le handball et la salle Henry-Dunant est la base volleyball pour la Ville de Genève; le Bois-des-Frères reste la base pour la gymnastique. Le tennis occupe intensément les salles du Bout-du-Monde en hiver.

Séance du 29 mars 2012

Discussion et délibération de la commission

Le président donne la parole à M. Zaugg, motionnaire.

M. Zaugg ne voit rien à changer à cette proposition qu'il trouve complètement en phase avec les intentions du Conseil administratif, rappelant qu'un mur de grimpe est envisagé dans le périmètre des Eaux-Vives.

Un commissaire demande si les auditions de Genève Escalade et du Club alpin suisse ont été effectuées durant son absence.

Le président répond qu'elles n'ont pas été faites et qu'il s'agira de décider si elles sont nécessaires.

M. Zaugg, relevant que les besoins semblent évidents et plutôt compris, il ne considère pas ces auditions nécessaires.

Le commissaire suivant abonde dans ce sens et se dit prêt à voter la motion durant la séance. Deux autres commissaires demandent à retirer également ces auditions

Un autre commissaire assure que son parti soutiendra cette proposition qui vise à palier un problème évident de manque d'infrastructures pour la pratique de la grimpe, en particulier pour la période hivernale.

Le commissaire suivant déclare que son groupe se positionne favorablement face à cette motion et aimerait qu'elle soit votée lors de la présente séance.

Un des précédents commissaires relève qu'il serait intéressant, dans l'attente de l'aboutissement de cette motion, de mieux exploiter les infrastructures existantes. La Queue-d'Arve, par exemple, n'est pas ouverte durant la période estivale. Il faut aussi apporter un soutien à d'autres structures comme celle de Vernier. Il n'est pas nécessaire de procéder à une surenchère d'infrastructures sportives, notamment aux Eaux-Vives.

Une commissaire déclare que son groupe soutient cette motion et précise que toutes les infrastructures envisagées répondent à un besoin et que la localisation géographique de ces infrastructure a été réfléchie afin d'avoir un certain équilibre. En ce qui concerne un éventuel soutien dans l'exploitation de la salle de Vernier, son groupe se dit favorable.

Le président met au vote la motion M-904. Cette motion est acceptée à l'unanimité des membres présents (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 2 MCG, 3 LR, 1 UDC).